

EXTRAIT

Commune d'AVRILLÉ

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juillet 2025

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, Mme ROBIN Sandrine, M. BERANGER Florian, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. SUAUD Francis, M. PIVETEAU Hervé, Mme DUPÉ Valérie, M. THUBIN Frédéric, Mme BOUARD Aline, M. BOUGRAS Julien, Mme MILOVANOVIC Sonia,

EXCUSES : M. GAUDIN Guy (donne pouvoir à Mme VERDON Sylvie), Mme BURY Delphine

NON EXCUSE : M. CAYEUX Philippe.

ABSENT : M. THUNE Jean-Michel

Madame DUPE Valérie est désignée secrétaire de séance.

Dél : 2025/030 - Objet : Décision modificative n°1 au budget principal de la Commune

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'année 2025 sont insuffisants ; il est nécessaire d'effectuer les modifications de crédits ci-après :

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dotations aux amortissements, aux 042	681		505,00			
Autres redevances et recettes divers 70				70388		505,00
Fonctionnement			505,00			505,00
Matériel de transport 21	2182	H.O.	505,00			
Bâtiments et installations - Organismes 040				2804182	H.O.	505,00
Investissement			505,00			505,00

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal, **décide**

- D'adopter la décision modificative n°1 du budget principal 2025 telle que présentée ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document et entreprendre toute démarche relative à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Sylvie VERDON

